



N° _____/PR/ RPPR-CAB

COMPTE RENDU N°22 REUNION DU CABINET DU 13 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux et le treize avril à onze heures, le Représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes (RPPR), a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective ;
- **Jean-Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.

Après amendement, l'ordre du jour de la réunion comprenait les points suivants :

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 8 avril 2022.
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 8 avril 2022.
3. Adoption de la feuille de route d'une mission de suivi-évaluation ;
4. Réexamen des fiches standard de suivi et d'évaluation des programmes et projets ;
5. Divers.



1. Adoption du compte rendu de la réunion du 8 avril 2022

Le RPPR a apporté des amendements au projet initial du compte-rendu. Celui-ci a été adopté moyennant lesdits amendements.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 8 avril 2022

A l'invitation du RPPR, le directeur du cabinet a présenté le point de l'exécution des décisions de la réunion du 8 avril 2022 en deux rubriques.

A. Rappel des décisions

A.1. Déposer à la direction générale du contrôle des marchés publics (DGCMP), la lettre de demande d'autorisation de passation d'un marché de gré à gré, pour l'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des programmes et projets, au plus tard lundi 11 avril 2022, dans la matinée.

Obtenir la réponse (d'autorisation) avant la réunion hebdomadaire du 13 avril 2022.

A.2. Corriger le projet de feuille de route de mission de suivi-évaluation suivant les indications du RPPR.

A.3. Reformuler les fiches standard de suivi-évaluation en fonction des informations recueillies auprès des ministères.

A.4. Accélérer le travail de collecte des données de suivi des projets en vue de commencer la rédaction du rapport au Président de la République le 17 avril 2022.

A.5. Prendre en compte, dans le travail de suivi des projets, les nouveaux projets à impact positif et significatif, autres que ceux figurant sur la liste initiale des 153 programmes et projets.

A.6. Réécrire l'introduction et le plan du prochain rapport du RPPR au Président de la République.

A.7. Reprendre attache avec les partenaires techniques et financiers en vue d'obtenir la désignation de leurs points focaux et la programmation des réunions de concertation.

B. Exécution des décisions

B.1. La lettre à la DGCMP avait été déposée le lundi 11 avril 2022. La DGCMP a réagi en demandant que lui soit déposée la documentation sur le cabinet sélectionné afin de lui permettre de décider.

B.2. La feuille de route de mission de suivi et d'évaluation a été corrigée. Elle est produite dans le dossier de la réunion de ce 13 avril 2022.

B.3. Les fiches standard de suivi et d'évaluation ont également été réécrites. Elles sont inscrites au point n° 4 de l'ordre du jour de la réunion de ce 13 avril 2022.

B.4. La collecte des données de suivi des projets se poursuit auprès des ministères.

B.5. Des nouveaux projets à impact positif significatif se sont ajoutés à la liste initiale des 153 programmes et projets identifiés au début de l'année.

B.6. L'introduction et le plan du prochain rapport du RPPR au Président de la République ont été corrigés.

Ils figurent parmi les pièces du dossier de la présente réunion du 20 avril 2022.

B.7. Les représentants des partenaires techniques et financiers sont indisponibles pour le moment, du fait de leurs occupations habituelles. Le contact a été établi avec les coordonnateurs de projets qui ont donné rendez-vous à la fin de la semaine en cours, pour les uns et la semaine prochaine pour les autres.

A l'issue de la présentation du directeur du cabinet, le RPPR a demandé des précisions et posé des questions sur la collecte des données.

Le directeur de cabinet a apporté des réponses aux questions du RPPR. Sa présentation a été complétée par les conseillers qui ont, tour à tour, pris la parole.

En définitive le RPPR a recommandé de redoubler d'effort dans la collecte des données, de sorte à commencer la rédaction du rapport au Président de la République au cours de la semaine du 18 avril.

A cet effet, le directeur du cabinet et le conseiller aux politiques et programmes sociaux ont été chargés de proposer l'introduction et le plan du rapport, dont l'examen a été programmé à la réunion du vendredi 15 avril 2022, à 9 heures précises.

3. Adoption de la feuille de route d'une mission de suivi-évaluation.

La feuille de route a été adoptée moyennant des corrections du RPPR et du conseiller à la planification et à la prospective.

Le RPPR a demandé que la feuille de route soit éditée sous forme de dépliant et qu'elle fasse l'objet de séances de formation en vue son utilisation par les personnes mises en mission. Cette formation s'effectuera également pour l'utilisation des fiches standard de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

4. Réexamen des fiches standard de suivi et d'évaluation des programmes et projets.

Le RPPR a apporté des corrections aux deux fiches standard.

Les principales corrections ont porté sur le point I. (Identification du plan, programme et projet), commun aux deux fiches.

La fiche standard d'évaluation a été également corrigée dans sa partie II (Evaluation de la mise en œuvre) en ses rubriques :

1. " l'évaluation de la performance" qui devient « l'évaluation des résultats » et ne comportera plus que des indicateurs quantitatifs ;
2. " l'évaluation de l'efficacité", avec la suppression des indicateurs quantitatifs et le rajout de quelques indicateurs qualitatifs ;
3. " l'évaluation de l'efficience ", avec la suppression des indicateurs quantitatifs.

5.Divers : communication du conseiller à la planification et à la prospective.

Le conseiller à la planification et à la prospective a communiqué sur la nécessité du réaménagement du calendrier des réunions avec les partenaires au développement, du fait de leur indisponibilité aux dates initiales. Le conseiller a annoncé avoir déjà entrepris des démarches afin de convenir de nouvelles dates de réunion avec les partenaires.

Après l'exposé du conseiller, le RPPR lui a instruit de travailler d'ores et déjà à la préparation des réunions programmées, notamment des projets d'ordre du jour et de relevé de conclusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 11 heures 30 minutes.

Fait à Brazzaville, le 13 avril 2022

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT